

Coeur de ville - PIBRAC - Délimitation nouvelle Zone 30



Nouvelle délimitation Zone 30

Délimitation Zone 20 existante

Délimitation Zone 30 existante

Zone 30 Commune de Pibrac – rues impactées



Rues en Zone 30

Rues déjà en Zone 20

Rues déjà en Zone 30

Zone 30 Commune de Pibrac – liste des rues impactées

Rue des Frères : du n°38 à la rue Principale

Rue de la Gare : entièrement

Rue du 19 mars 1962 : entièrement Impasse de la Gare : entièrement Rue de Bouconne : entièrement Rue Noagaro : entièrement Square du Chêne : entièrement Square Béryl : entièrement

Square de l'Ambre : entièrement Square Grenat : entièrement Rue du Bayle : entièrement Chemin du Parc : entièrement Impasse du Parc : entièrement

Rue Baude : du n°31 à la rue du Parc

Rue du Cramail : entièrement Allée de Bordeneuve : entièrement

Chemin de l'ancienne Tuilerie : entièrement

Rue Montplaisir : entièrement

Square des Paquerêttes : entièrement

Allée des Glycines : entièrement Allée des Lys : entièrement Chemin Saint Roch : entièrement

Rue des Mimosas : du n°3 à l'allée Bordeneuve

Square des Bleuets : entièrement

Avenue de Toulouse : du n°19 à la rue Principale

Rue Principale : entièrement

Place du Petit Pierre : entièrement Rue du Petit Pierre : entièrement

Impasse Saint-Dominique : entièrement Ancien chemin de Brax : entièrement Avenue du Balardou : entièrement Square des Tilleuls : entièrement Square des Pins : entièrement Square des Acacias : entièrement

Square des Ormeaux : entièrementRue du Prieuré :

entièrement

Passage du Courbet : entièrement Rue des Litanie : entièrement Boulevard des Ecoles : entièrement Rue de l'Aiguë Marine : entièrement Square de la Turquoise : entièrement Esplanade Saint Germaine : entièrement Passage des Capelles : entièrement

Rue du Pressoir : entièrement Rue des Pinsons : entièrement Rue des Fauvettes : entièrement Rue des Bergeronnettes : entièrement Rue des Chardonnerets : entièrement Square du Bouvreuil : entièrement Rue des Mesanges : entièrement Rue des Colibris : entièrement Rue des Tamaris : entièrement Rue des Catalpas : entièrement

Chemin Larriou : du n°2 au n°18 Rue du Midi : entièrement

Rue des Amandiers : entièrement

Square du Roitelets : entièrement Passage Jean Béziat : entièrement Square des Coumettes : entièrement Square des Noisetiers : entièrement

Rues en Zone 20 déjà existante

Rue des Mimosas : du n°1 au square des Bleuets

Rue du Carrelot : entièrement

Rue Baude : de la rue du Carrelot à la rue de la Gare

Rues en Zone 30 déjà existante

Avenue du Bois de Labarthe : de l'av Dufaur au bvd

des Ecoles

Rue des Chanterelles : entièrement

Rue des Abeilles : entièrement Rue des Luciolles : entièrement Square du Grillon : entièrement